



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 37

- supplés : 2
- représentés : 2

Votants : 39

Date de la convocation :
30 juin 2017

Secrétaire de séance :
Madeleine MARSEILLE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 6 JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 juin 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Thennes, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, NOWAK (Suppléant représentant Madame MAILLART, Maire de Cottenchy) DOVERGNE, SURHOMME, MICHELIN (Suppléant représentant Monsieur LECONTE, Maire de Fouencamps) DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, BERTRAND Jacques, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, REMY, MONTAIGNE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LEROY, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MAILLART (Représentée par Monsieur NOWAK, suppléant) Monsieur AMARA (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Monsieur LECONTE (Représenté par Monsieur MICHELIN, Suppléant) Monsieur GAUMONT (Pouvoir remis à Madame ROUX) Monsieur VERMERSCH, Monsieur SUIN, Monsieur GORET.

Absents non excusés : Mesdames PREVOST, BLIN, FLAMANT, Messieurs FRANCELLE, DURAND, DERLY, VAN OOTEGHEM, HEBERT, BINET, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, VAN GOETHEM, LECLABART, HEYMAN, RICARD, PICARD, BIECKENS, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ et CLEMENT.

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR POLE MULTI ACCUEIL COQUILLE DE NOYE

Le règlement intérieur de la crèche Coquille de Noye a été adopté le 1er avril 2010.

A l'extension de la structure Coquille de Noye, il a été modifié une première fois le 1^{er} septembre 2014.

Au vu du guide ministériel d'avril 2017 (issu de la circulaire du 17 août 2016, relative à la préparation aux situations d'urgence pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant)

Il y a lieu d'ajouter certaines prescriptions au règlement intérieur.

NB : Avait quitté la séance au moment du présent vote Madame WU Isabelle, déléguée communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › approuve le règlement intérieur du Pôle Multi-Accueil Coquille de Noye, tel qu'il figure en pièce jointe ;
- › approuve l'annexe du règlement intérieur du Pôle Multi-Accueil Coquille de Noye ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 6 JUILLET 2017 A THENNES

Le Président,

Pierre BOULANGER.



17/07/2017

